

Reg 2

**Éléments pour l'organisation
de la Direction des Bibliothèques scolaires et universitaires**

I Exposé des motifs

Compte tenu de la place de plus en plus grande prise par la documentation et l'information scientifique et technique dans les enseignements et dans la vie économique, scientifique et culturelle du pays, la création d'une telle direction s'impose.

I Projet

Article 1 – La direction des bibliothèques : son rôle

Elle anime et conseille en liaison avec les autres directions concernées toutes les bibliothèques dépendant de près ou de loin du MEN.

Article 2 – La direction des bibliothèques : sa composition

- un bureau des affaires générales et comptables
- un service technique
- un service de construction
- un bureau des actions collectives
- un service de l'informatisation

Article 3 – Les relations de la direction avec le Conseil Supérieur des Bibliothèques et l'Inspection Générale

- information et participation réciproque dans le groupe de travail
- missions données à l'IG par la direction